



International Association of
Avian Trainers and Educators

DÉCLARATION DE POSITION

HÉBERGEMENT

Préparée et publiée par

The International Association of Avian Trainers and Educators
www.IAATE.org

Première publication : Février 2012

Révision : Juin 2019

CONTEXTE

L'abri est l'un des éléments fondamentaux d'une vie saine. Les oiseaux à l'état sauvage comme ceux sous soins humains doivent avoir accès à un hébergement approprié afin d'assurer leur bien-être physique et psychologique.

POSITION

IAATE reconnaît que les options et les conceptions d'hébergement sont diverses.

IAATE recommande vivement que la conception des enclos:

- Prenne en compte l'histoire naturelle de l'espèce ainsi que les besoins spécifiques de chaque individu ;
- Permette le déplacement de l'individu hébergé ;
- Permette un accès adéquat à la lumière, à la photo-période et à la ventilation ;
- Offre à l'oiseau la possibilité de s'exposer aux éléments ou de s'en protéger ;
- Favorise la santé et la sécurité des oiseaux, du personnel et du public ;
- Fournisse un environnement sûr, structurellement solide et adapté à la région géographique ;
- Respecte l'ensemble des réglementations gouvernementales en vigueur.

IAATE recommande l'inspection et l'entretien réguliers des enclos afin d'éviter les évasions d'oiseaux ainsi que les blessures ou maladies affectant les oiseaux, le personnel ou le public.

SOUTIEN A LA POSITION

Un hébergement inapproprié peut entraîner une mauvaise condition du plumage ou des pattes, des blessures, des évasions, des maladies, voire la mort.

Construction et matériaux

L'emplacement des enclos doit être choisi de manière à minimiser les perturbations excessives. La taille de l'enclos varie en fonction de la taille de l'oiseau, de sa capacité ou non à voler, du nombre d'oiseaux occupant l'enclos et des caractéristiques propres à l'espèce concernée. L'enclos doit permettre une liberté de mouvement suffisante pour assurer l'alimentation, le repos sur perchoir et les comportements d'entretien, sans risque de blessure pour l'oiseau ni de détérioration de son plumage. Les enclos individuels accueillant plusieurs oiseaux doivent être suffisamment grands pour permettre aux oiseaux de s'éloigner les uns des autres lorsqu'ils le souhaitent.

Les structures d'hébergement doivent être construites à partir de matériaux ne risquant pas d'emmêler ou de blesser l'oiseau, et doivent faire l'objet d'inspections et d'un entretien réguliers. Les enclos doivent être conçus de manière à empêcher l'entrée des prédateurs et à limiter

l'intrusion de nuisibles.

Les critères de choix des matériaux incluent notamment — sans s'y limiter — le revêtement, la toxicité, la durabilité, la résistance, l'opacité, la facilité de nettoyage et les propriétés isolantes. Lors de la conception de l'implantation des hébergements, les interactions potentielles et les risques de transmission de maladies entre oiseaux voisins doivent être pris en compte. Les parois partagées doivent être construites de manière à éviter que les oiseaux ne blessent ou ne stressent leurs voisins.

Dans le cas de parois non pleines, la taille du maillage ainsi que l'espacement entre les barreaux ou lattes verticales doivent être déterminés en fonction de la taille de l'oiseau. Les enclos doivent disposer d'un drainage adéquat et d'un substrat permettant un nettoyage efficace afin de préserver la santé des oiseaux. Les sols ne doivent pas être abrasifs pour les pattes des oiseaux. Le climat doit être pris en compte lors de la conception des enclos et du choix des matériaux. Tous les enclos doivent être correctement ventilés et, lorsque cela est possible, permettre un accès à la lumière naturelle. Pour l'hébergement intérieur, la photo-période naturelle de l'aire de répartition de l'espèce doit être pris en considération lors de la détermination des cycles lumineux.

Gestion des groupes

Lorsque des oiseaux sont hébergés en groupe, une attention particulière doit être portée à la compatibilité des espèces et à l'absence de comportements agressifs chez les individus regroupés. Les opportunités de reproduction au sein du groupe doivent être définies en fonction du plan de collection de l'établissement. Pour plus d'informations, se référer à la Déclaration de position de l'IAATE sur la planification des collections.

Perchoirs

Un nombre suffisant de perchoirs de taille appropriée doit être mis à disposition pour chaque oiseau dans l'enclos. Les perchoirs doivent varier en taille et en matériau. Pour les oiseaux ayant une capacité de vol limitée, l'aménagement des perchoirs doit être conçu pour répondre à leurs besoins individuels. Pour les espèces qui détruisent, telles que les perroquets, tous les matériaux fournis doivent être non toxiques. Les perchoirs doivent être faciles à nettoyer et à remplacer. Les options de perchoirs peuvent inclure, sans s'y limiter, des matériaux naturels, du bois non traité, du PVC gainé, ainsi que des perchoirs en arc ou en bloc pour les rapaces.

Baignade

Tous les oiseaux doivent avoir un accès régulier à des opportunités de baignade.

Les dispositifs de baignade peuvent inclure des bacs de sable ou d'eau, des éléments aquatiques, des systèmes de brumisation et l'accès aux précipitations naturelles.

Les bacs et éléments aquatiques doivent être suffisamment peu profonds pour permettre à l'oiseau d'y entrer et d'en sortir facilement, tout en étant assez larges et profonds pour permettre

une baignade complète.

L'accès aux brumisateurs et aux précipitations naturelles doit relever du choix de l'oiseau.

Les bacs de baignade et éléments aquatiques doivent être nettoyés régulièrement et placés à distance des parois et des zones où les déjections s'accumulent.

Rapaces

Pour les rapaces équipés de jets, qu'ils soient attachés ou non, les hébergements doivent être inspectés afin de s'assurer que l'équipement de l'oiseau ne puisse pas s'accrocher ou se coincer. Pour plus d'informations, se référer à la Déclaration de position de l'IAATE sur l'attache (tethering).

Si les oiseaux ont tendance à s'agripper aux parois des enclos, des matériaux alternatifs tels que des lattes, des parois pleines ou des barreaux verticaux peuvent être utilisés.

Enrichissement

Les hébergements doivent permettre la mise en place d'opportunités d'enrichissement sûres et variées, adaptées à l'histoire naturelle et individuelle de l'oiseau, et encourager l'expression de comportements naturels lorsque cela est approprié. Pour plus d'informations, se référer à la Déclaration de position de l'IAATE sur l'enrichissement.

Sécurité

Des zones de transfert ou de confinement secondaire sont recommandées pour les oiseaux susceptibles de présenter un risque pour la sécurité ou un risque d'évasion. Toutes les zones accueillant des oiseaux doivent être sécurisées contre les accès non autorisés.